



# **BUREAU EXECUTIF**

**Réunion du 4 juin 2014**

## **PROCES VERBAL**

**Présidence** : David LAPPARTIENT.

**Membres présents** :

Patrice ROY, Henri LAFARGUE, Michel BERGEAT, Sylvain DUPLOYER, Pierre POUYET, Laurence LEBOUCHER, Ludovic SYLVESTRE, Eric JACOTE.

**Invité excusé** : Marc MADIOT, Président de la LNC.

**Assistent également à la réunion** :

Olivier QUEGUINER, Directeur général ;  
Jean-Jacques FRINOT, Chargé de missions auprès de la direction générale ;  
Vivien LUBCZANSKI, Directeur des activités sportives ;  
Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président et du Directeur général ;  
Christophe LAVERGNE, Directeur juridique ;  
Patrick LAHM, Responsable des ressources humaines ;  
Vincent JACQUET, Directeur technique national ;  
Thierry BONVARLET, Directeur comptabilité et finances ;  
Grégoire LARTIGOT, Directeur du développement et de la communication.

**La séance est ouverte à 9 h 00'**

### **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

David LAPPARTIENT souhaite la bienvenue aux membres et à Grégoire LARTIGOT, Directeur du développement et de la communication, à qui il demande de se présenter. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs félicitations et leurs meilleurs vœux de bonheur à Guillaume SCHWAB et à sa future épouse, à l'occasion de leur mariage fixé le samedi 7 juin 2014.

### **II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 MAI 2014**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES**

#### **1. Décès de Christian LAPEBIE**

Le Président fait part du décès récent de Christian LAPEBIE, ancien coureur cycliste professionnel et fils de Roger LAPEBIE. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs condoléances à la famille du défunt.

#### **2. Brillants résultats sportifs sur le plan international**

David LAPPARTIENT souligne les récentes victoires de Julien ABSALON (trois consécutives) et Pauline FERRAND-PREVOT (deux consécutives), lors des épreuves de

Coupe du monde de VTT cross-country. Il mentionne que Julien ABSALON est devenu le recordman de victoires en Coupe du monde, avec un total de 29 succès.

### **3. Statistiques des licences**

David LAPPARTIENT commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 31 mai 2014 et 2013. Il souligne un total de 115.861 licences délivrées à la date du 31 mai 2014. Ce qui correspond à une augmentation de 352 licences et 0,3%. Il fait part de ses inquiétudes relatives aux régressions constatées pour les comités régionaux de Champagne-Ardenne (-8,12%) et Limousin (-5,31%).

Il effectue ensuite une analyse par disciplines et mentionne une régression dans le BMX (-1,2%). Le VTT est en hausse de 11 licences (0,04%). Le cyclisme traditionnel enregistre une progression de 561 licences (0,82%). Par ailleurs, 1246 licences individuelles ont été délivrées (progression de 11,6%).

### **4. Modification des statuts de la FFC**

Le Président rappelle que lors de l'assemblée générale tenue en 2011 à Grande-Synthe, la FFC s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur et de nouveaux statuts, mettant en place un nouveau système de gouvernance basé sur un directoire (Bureau exécutif) et un conseil de surveillance (Conseil fédéral). Afin d'accorder la reconnaissance d'utilité publique à la FFC et de faire valider définitivement le transfert du siège social, le Ministère de l'intérieur a transmis le mardi 3 juin, ses observations et ses demandes de modifications des statuts, tels qu'adoptés en 2011 et 2014. Après avoir également rappelé que la dernière assemblée générale, tenue à Vannes le 23 février 2014, avait donné mandat au Bureau exécutif pour approuver ces modifications, David LAPPARTIENT invite le Directeur juridique à apporter des précisions découlant de remarques émanant des services du Ministère de l'intérieur. Après quoi, Christophe LAVERGNE présente les modifications à apporter afin que le Conseil d'Etat puisse valider ces statuts.

La première porte sur la rédaction du dernier alinéa de l'article 1. La rédaction validée par l'Assemblée générale du 23 février 2014 est la suivante : « Son siège social est au 1 rue Laurent Fignon à Montigny-le-Bretonneux (78180). Il peut être transféré en tout lieu de cette ville par simple décision du Conseil fédéral. Le transfert du siège dans une autre commune ne peut intervenir que par délibération de l'Assemblée générale et nécessite une approbation administrative. »

Le Ministère propose la rédaction suivante : « Son siège social est situé dans le département des Yvelines (78). Il peut être transféré en tout lieu de ce département par simple décision du Conseil fédéral. Le transfert dans un autre département ne peut intervenir que par délibération de l'Assemblée générale et nécessite une approbation administrative. »

La deuxième porte sur la suppression du dernier alinéa de l'article 20, relatif à la représentation des femmes au sein du Bureau exécutif. La rédaction validée par l'assemblée générale du 27 février 2011 est la suivante : « La représentation des femmes sera assurée en leur attribuant au minimum un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées qu'elles représentent, arrondi au nombre entier le plus proche. »

Le Ministère propose de supprimer cet alinéa.

La troisième porte sur la suppression d'une partie de l'article 26 et concerne la composition du collège général, ainsi rédigée : « Collège général (20 élus) : la représentation des femmes sera assurée, à l'intérieur de ce collège et sur la totalité des sièges à pourvoir au Conseil fédéral, en leur attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées qu'elles représentent, arrondi au nombre entier le plus proche. »

Le Ministère propose la rédaction suivante : « Collège général (20 élus) ». La raison des propositions de modifications des articles 20 et 26 résulte d'un arrêt du Conseil d'Etat déclarant illégale cette disposition relative à la représentation des femmes, qui a d'ailleurs été abrogée par décret du 20 décembre 2013.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité par le Bureau exécutif. Les statuts modifiés seront soumis à l'adoption du Conseil fédéral, lors de sa séance des 4 et 5 juillet 2014.

Après quoi, le Directeur juridique attire l'attention des membres sur la nécessité de modifier également le règlement intérieur, puisque les modifications des articles 1, 20 et 26 des statuts auront des répercussions sur les articles 17 et 23 du règlement intérieur. Il précise que ces modifications devront être proposées à l'approbation de l'assemblée générale lors de sa prochaine réunion.

#### **5. Assemblée générale du CNOSF (Comité national olympique et sportif français)**

David LAPPARTIENT rend compte de la récente assemblée générale du Comité national olympique et sportif français, à laquelle il a assisté en compagnie de Pierre POUYET.

#### **6. Conférence de presse de présentation des championnats de France de l'Avenir 2014 à Saint-Omer**

Le Président fait part d'excellentes conditions d'accueil et de la volonté de bien faire, témoignées par la nouvelle municipalité et la Communauté d'agglomération.

#### **7. Championnats de France sur route 2015**

David LAPPARTIENT informe les membres qu'il a rencontré récemment Bruno RETAILLEAU, Président du Conseil général de la Vendée, en compagnie du Maire de Chantonay. Il affirme avoir obtenu un engagement ferme de ces élus pour l'organisation des championnats de France sur route 2015.

#### **8. Rencontre entre le Président de la FFC et le Secrétaire d'Etat aux Sports**

Le Président rend compte d'un entretien de qualité avec M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports. Il évoque les sujets abordés à cette occasion : statut social de l'athlète, resserrage de la liste des athlètes de haut niveau, sujets liés aux assurances des fédérations sportives, organisation des championnats du monde sur piste 2015 à Saint-Quentin-en-Yvelines.

#### **9. Rencontre entre le Président de la FFC et M. DE VINCENZI, Directeur général de l'INSEP**

David LAPPARTIENT annonce qu'il a rencontré récemment, en compagnie de Vincent JACQUET, M. DE VINCENZI, Directeur de l'INSEP. Il précise que Florian ROUSSEAU, Directeur adjoint de la MOP (Mission d'optimisation de la performance) et Franck DURIVAUX assistaient également à cette réunion.

#### **10. Coûts des forces de l'ordre lors de l'organisation des épreuves cyclistes sur la voie publique**

Le Président rappelle l'importance de ce dossier, dont il précise les deux volets : reconduction au-delà du 30 juin 2014 de l'accord en cours, détermination d'un nouvel accord pour les années à venir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il invite Christophe LAVERGNE à rendre compte d'une synthèse des entretiens avec les représentants du Ministère de l'intérieur. Le Directeur juridique effectue une synthèse de la dernière rencontre, tenue sur le sujet le mardi 27 mai. Il précise qu'il était accompagné d'Arnaud PLATEL, Directeur de la Ligue du cyclisme professionnel, et de Thierry GOUVENOU, Président du ROCC. Il explique que face au risque de fortes augmentations sur les postes « ressources humaines » et « matériel », il s'est efforcé de mettre en avant les missions de service public et d'intérêt général, dévolues à la FFC. Cette stratégie lui a permis de faire valoir qu'une fédération sportive ne pouvait être traitée de la même manière que les structures à but lucratif.

Christophe LAVERGNE fait état d'un écho favorable à ces négociations et affirme que l'interlocuteur du Ministère de l'intérieur devrait rapidement lui transmettre des éléments de proposition au titre de l'année 2015.

#### **11. Ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil fédéral**

Le Président rend compte de sa réunion avec Gilles DA COSTA, Président du Conseil fédéral, tenue la veille en soirée. Il précise que l'objectif de cette réunion de travail était

d'établir l'ordre du jour de la séance du Conseil fédéral, programmée les 4 et 5 juillet 2015. Il énumère ensuite les différents points de cet ordre du jour établi conjointement entre les deux Présidents. Il évoque, notamment, l'inscription d'un point consacré à l'examen de la situation sociale de la FFC. Il précise qu'un groupe a été constitué à cet effet et rendra compte de ces conclusions devant le Conseil fédéral. David LAPPARTIENT précise qu'il rencontrera ces personnes le 17 juin 2014.

## **12. Situation du Docteur Armand MEGRET**

Le Président annonce qu'il a dispensé le Docteur Armand MEGRET de toutes ses missions et activités relevant de son statut de Médecin fédéral national, qu'il conserve pour autant, durant une période nécessaire à la réalisation d'une enquête actuellement ouverte dans le but de faire la lumière sur des allégations émanant de son collaborateur. Il précise que cette enquête est du ressort de l'inspection du travail et de la médecine du travail et que ces deux organismes lui rendront leurs conclusions.

David LAPPARTIENT fait ensuite part du courrier adressé aux Présidents de comités régionaux, les médecins fédéraux régionaux, les médecins des équipes cyclistes professionnelles, les médecins des équipes de France, les médecins des pôles espoirs et France, pour les informer de cette situation et des dispositions prises pour assurer uniquement la continuité de la Surveillance médicale réglementaire fédérale des athlètes. Par ce courrier, il a également informé les destinataires de sa décision, avec effet immédiat, de confier au Docteur Jean-Pierre KORALSZTEIN, la mission de coordinateur de la Surveillance médicale réglementaire des athlètes, dans l'attente des résultats de cette enquête.

Ensuite, le Président met l'accent sur la nécessité d'effectuer « une remise à plat complète » du règlement médical de la FFC. Il affirme aussi espérer qu'une situation puisse être trouvée, dans l'intérêt de toutes les parties.

## **13. Aspects sociaux et mouvements de personnels**

David LAPPARTIENT invite Patrick LAHM à évoquer ce sujet. Le responsable des ressources humaines annonce que Mme Nicole PINCEMIN a quitté la FFC et que d'autres personnes ont également fait part de leur intention de cesser leurs fonctions, dans le cadre des mesures d'accompagnement liées au transfert du siège fédéral : Manuela GIL, Shérazade RIHANE, Ingrid HOURDEAU, Pauline JULIARD, Edith et Henri MONTULET.

Il évoque ensuite les arrivées de Grégoire LARTIGOT, Directeur du développement ; Olivier MAKDOUD, administrateur du réseau informatique ; Arnaud COURTIER, responsable du projet d'organisation des championnats du monde sur piste 2015.

# **IV. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

## **1. Rencontre avec le Directeur de l'INSEP**

Vincent JACQUET rend compte de sa récente rencontre avec le Directeur de l'INSEP. Il déclare que l'objet de cette réunion était d'évoquer la faisabilité de l'utilisation partielle de l'espace alloué par la FFC, à la demande du Président de la Fédération française de volley-ball. Il explique qu'il s'est fortement opposé à cette éventualité de cohabitation. Il évoque ensuite les autres sujets abordés avec M. DE VINCENZI : rentrée 2014, positionnement de la MOP (Mission d'optimisation de la performance).

## **2. Mission de visite sur les sites olympiques des Jeux d'été de 2016 à Rio de Janeiro (Brésil)**

Le Directeur technique national rend compte de sa visite à Rio de Janeiro (Brésil), dans le cadre d'une invitation de la mission olympique du CNOSF (Comité national olympique et sportif français). Il annonce que ce voyage a permis de rencontrer les référents des disciplines « piste » et « route » au sein du comité d'organisation. Il précise que les référents « BMX » et « VTT » n'ont pas encore été désignés, que les fondations du vélodrome ne sont

pas commencées et que les parcours des épreuves sur route ne sont pas validés. Il affirme que le VTT et le BMX sont les disciplines qui poseront le moins de difficultés pour la logistique des équipes de France. Il évoque également la visite des lieux d'hébergement et des locaux qui accueilleront le « Club France ».

### **3. Réunions en Bretagne**

Vincent JACQUET fait part de son déplacement en Bretagne pour préciser le positionnement des niveaux 3 et 4 du PES (Parcours d'excellence sportive).

### **4. Mouvements de cadres au sein de la Direction technique nationale**

Le Directeur technique national affirme que Franck DURIVAUX ne fera pas défaut dans ses missions d'encadrement de l'équipe de France « sprint », au Centre national du cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines, où il a pris la succession de Justin GRACE. Il annonce également qu'Hermann TERREYN prendra ses fonctions à l'INSEP en septembre 2014, en remplacement de Franck DURIVAUX. Il évoque ensuite la reconversion de Fabrice VETTORETTI, qui n'est plus entraîneur national du BMX.

### **5. Résultats des sélections nationales**

Vincent JACQUET annonce que la quête des points pour l'obtention des quotas olympiques a débuté pour les différentes disciplines, pour lesquelles il énonce les règles fixées. Puis il souligne les excellents résultats obtenus en BMX à l'issue des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> manches de « l'European league » disputées à Grandson (Suisse), les 17 et 18 mai, où Mathilde DOUDOUX a terminé première en juniors (6<sup>e</sup> manche), Charlotte DEVOLDER (2<sup>e</sup>) et Sophie RENO (3<sup>e</sup>) de la 5<sup>e</sup> manche. Les juniors ont réalisé un doublé dans la 6<sup>e</sup> manche avec Alexis CHAUVIER et Evan MARTINS. Manon VALENTINO et Eva AILLOUD ont pris les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places de la 5<sup>e</sup> manche « élites » et Magalie POTIER s'est classée 3<sup>e</sup> de la 6<sup>e</sup> manche. En « élites hommes », Sylvain ANDRE et Vincent PELLUARD ont terminé respectivement 3<sup>e</sup> des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> manches.

## **V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

### **1. Commission du BMX**

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission.

#### **1.1. Licence « Pass'loisir »**

Le Président de la commission évoque l'article 1.1.023 ter de la réglementation fédérale et souligne notamment : « Cette licence permet la pratique du cyclisme pour tous à caractère non compétitif, familial et individuel dans toutes les disciplines. Elle ne permet pas la participation aux compétitions, sauf aux épreuves de masse de type cyclo sportive ou aux épreuves de VTT. » Après quoi, il explique que la commission propose que la licence « Pass'loisir » permette à ses titulaires de participer aux épreuves promotionnelles de BMX, si et seulement si celles-ci ne rentrent pas dans un championnat ou une coupe et sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Après débat, le Bureau exécutif refuse la proposition et demande au corps arbitral de faire respecter la réglementation. Il est également demandé au Secrétaire général d'adresser un courrier aux comités régionaux afin de leur rappeler la nécessité de faire respecter la réglementation.

#### **1.2. Formation des référents techniques de niveau 1**

Dans la continuité de la réalisation de sessions de formation de référents techniques de niveau 2 tenues en début d'année, la commission propose l'organisation d'une session de formation de référents techniques de niveau 1, en octobre 2014 sur les installations de l'école de travaux publics d'Egletons, sur les mêmes bases que celle organisée en 2011 au même endroit. Sylvain DUPLOYER précise que cette formation serait ouverte uniquement aux candidats ayant obtenu les meilleurs résultats lors de l'examen de référent technique de niveau 2. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **1.3. Développement du BMX féminin**

La commission propose de mettre en place un système de parrainage visant à offrir une licence à 50% de son coût pour les filles parrainées. Celles-ci devant porter sur leur vélo une plaque frontale indiquant « parrainée par la FDJ ». Sylvain DUPLOYER précise que ce parrainage serait limité à un ou deux éléments pas clubs et que les candidates devraient télécharger le bulletin d'inscription sur le site internet de la FFC à partir du mois de septembre 2014. Après débat, le Bureau exécutif décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe et de demander à la commission de simplifier le mécanisme de la procédure afin qu'il puisse être de nouveau examiné lors d'une prochaine séance.

### **1.4. Coupe de France**

La commission propose d'ouvrir la participation des manches les dimanches matins, uniquement aux catégories « pupilles », « benjamins » et « cruisers ». Seuls les pilotes licenciés dans la zone interrégionale où se dispute l'épreuve et présents sur la liste de référence des pilotes (hors pilotes nationaux) pourront participer. Pour ces catégories, les résultats ne seront pas pris en compte pour l'établissement de classements particuliers (par exemple : Coupe de France, classements par points, etc...). La commission propose également d'ouvrir quelque peu le quota de pilotes composant les catégories nationales (par exemple : parvenir à 80 engagements pour obtenir la certitude de réunir 64 participants).

Dans l'hypothèse où ses propositions seraient adoptées, la commission propose qu'à partir de 2016, les organisateurs ne bénéficient plus d'une attribution systématique du Challenge France pour l'organisation d'une manche de Coupe de France.

A l'unanimité, le Bureau exécutif entérine ces propositions et les soumettra à l'approbation du Conseil fédéral lors de sa prochaine séance programmée les 4 et 5 juillet 2014.

## **2. Commission du cyclisme en salle**

Pierre POUYET souligne la forte implication de Gérard BROOKS et son rôle prépondérant dans l'obtention de bons résultats aux niveaux continental et mondial. Puis, il présente les propositions de la commission.

### **2.1. Le haut niveau**

La commission propose l'aménagement de la convention de partenariat existant entre la FFC et le CREPS d'Alsace, afin d'installer un centre national de perfectionnement du cyclisme en salle à Strasbourg bénéficiant d'un créneau hebdomadaire, de préférence en soirée permettant le regroupement des meilleurs athlètes régionaux, membres des équipes nationales. La commission demande également de conserver un représentant du cyclisme en salle au sein de la commission des athlètes de haut niveau.

### **2.2. La formation**

La commission suggère la mise en place d'une cellule formation chargée de l'identification des contenus du cyclisme en salle et du cyclisme artistique des trois niveaux de formation des éducateurs, afin de répondre aux besoins des deux disciplines. Elle demande également l'organisation de stages de formation d'arbitres pour les deux disciplines.

### **2.3. Le développement**

La commission souhaite que les Présidents de comités régionaux et départementaux initient des actions en faveur du cyclisme en salle. Elle suggère l'organisation de démonstrations ou rencontre (matches de haut niveau) visant à faire connaître les deux disciplines du cyclisme en salle au plus grand nombre de personnes au cours des grandes organisations fédérales de l'olympiade en cours.

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **3. Commission route**

Michel BERGEAT évoque le challenge national espoirs. Afin d'étoffer la participation aux épreuves, la commission propose de les ouvrir, à partir de 2015, aux licenciés âgés de 19 à 22 ans dans l'année. Le Bureau exécutif entérine cette proposition, à l'unanimité.

La commission propose que les structures de divisions nationales puissent participer aux épreuves. Le Président demande aux membres de se prononcer quant à la participation des structures de divisions nationales aux épreuves du challenge national espoirs. Seulement

deux voix sont favorables à cette participation des structures de divisions nationales. La proposition est donc rejetée.

La commission propose ensuite que si certains comités régionaux n'engagent pas une sélection régionale dans une épreuve, soit accordée la possibilité de participation d'une structure de division nationale localisée dans le même comité régional à la dite épreuve. Le Président demande aux membres s'ils sont favorables à cette proposition en précisant que dans cette hypothèse, l'équipe serait engagée sous les propres couleurs de la structure de division nationale. Cette proposition recueille 5 voix favorables, 3 voix contre et un membre s'abstient. Cette proposition est donc adoptée. Il est également décidé que ces propositions seront soumises à l'approbation du Conseil fédéral lors de sa prochaine séance programmée les 4 et 5 juillet 2014.

#### **4. Commission du VTT**

Eric JACOTE attire l'attention de David LAPPARTIENT, en sa qualité de Vice-Président de l'UCI, sur le fait que les manches de la Coupe de France de VTT cross-country sont placées en concurrence de dates avec des épreuves de niveau « C1 » et « C2 », organisées à l'étranger mais à peu de distance des frontières françaises. Il déplore que cette situation prive les organisateurs français de la participation des meilleurs nationaux. Il souhaiterait que l'Union Cycliste Internationale puisse prendre en compte la teneur et la rigueur du cahier des charges des épreuves de Coupe de France pour assurer à ces épreuves une meilleure classification internationale.

David LAPPARTIENT lui suggère de préparer, par écrit, une demande officielle au Président de l'Union Cycliste Internationale.

## **VI. SCHEMA DIRECTEUR NATIONAL DES EQUIPEMENTS CYCLISTES**

David LAPPARTIENT remercie Guillaume SCHWAB et Jean MOIROUD pour la qualité du travail remarquable effectué conjointement. Il propose de présenter également ce travail lors de la prochaine séance du Conseil fédéral. Olivier QUEGUINER félicite Guillaume SCHWAB pour la qualité du travail et présente ensuite, à l'aide d'un diaporama, le document produit. Lequel est divisé en trois parties principales : cyclisme sur piste, BMX, VTT.

Le Président demande de modifier le titre du document et de le nommer ainsi : « Schéma directeur des équipements cyclistes : état des lieux ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A l'invitation du Président, Grégoire LARTIGOT prend la parole pour affirmer : « Ce travail est effectivement remarquable et il est maintenant nécessaire d'assurer la promotion de ce document et du savoir-faire de la FFC. Il est également envisageable de procéder à la monétisation de ces compétences. »

## **VII. SITUATION BUDGETAIRE**

### **1. Rapprochement budgétaire**

Le Trésorier Général présente ses commentaires sur le rapprochement budgétaire arrêté à la date du 30 avril 2014. Voir en annexe 1.

Le Directeur général informe les membres que le Directeur technique national a découvert récemment qu'il devait effectuer un travail important, conditionnant le paiement de la deuxième moitié du montant fixé par la convention d'objectifs établi entre la FFC et son ministère de tutelle. Olivier QUEGUINER annonce également que la somme programmée pour le volet « sport santé » ne sera pas versée du fait que le rapport attendu par le ministère n'a pas été réalisé. Il précise que cette somme ne sera pas reconduite.

## **VIII. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015**

David LAPPARTIENT rappelle que l'objectif est de parvenir à une meilleure anticipation, dans le cadre du contexte économique et budgétaire national. Il évoque les conséquences directes sur les organisations sportives fédérales futures. Il passe ensuite en revue un certain nombre de points contraignants.

Pour sa part, Pierre POUYET rend hommage aux directeurs de services pour le travail préparatoire effectué en amont de la réalisation du budget prévisionnel 2014-2015. Il les remercie chaleureusement pour leur contribution efficace.

Ces orientations budgétaires seront présentées aux membres du Conseil fédéral lors de la séance programmée les 4 et 5 juillet 2014.

## **IX. CHAMPIONNATS DU MONDE SUR PISTE 2015**

David LAPPARTIENT informe les membres des tractations en cours, en vue de la candidature de la FFC à cette organisation. Il annonce avoir sollicité le concours financier de l'Etat, de la Région Ile-de-France, du Conseil général des Yvelines, de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et que 400 K€ ont été demandés à chacun. Il déplore les tergiversations de certains élus et déclare n'avoir obtenu, pour l'heure, qu'un engagement ferme de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il affirme qu'il est nécessaire de disposer de 1,6 M€ de subventions publiques pour prétendre à cette organisation, dont le budget prévisionnel global s'élève à 2,4 M€.

Le Directeur général déclare que l'Union Cycliste Internationale souhaite obtenir rapidement la signature du contrat et le montant des engagements financiers.

## **X. AVENIR DE « LA FRANCE CYCLISTE »**

Ludovic SYLVESTRE rend compte de la dernière opération commerciale. Il affirme que celle-ci n'a pas généré de dépenses supplémentaires mais qu'elle n'a bénéficié que d'un faible retour, en terme de nouveaux abonnements. Il déclare que ce résultat confirme que le produit ne correspond pas à l'attente des lecteurs. Il évoque ensuite une nouvelle organisation à mettre en place avec le concours du nouveau Directeur du développement, Grégoire LARTIGOT.

## **XI. EPREUVES OFFICIELLES**

### **1. Challenge national espoirs 2015**

Le Bureau exécutif enregistre les candidatures des sites suivants, sous réserve de la transmission des cahiers des charges signés :

- Circuit du Mémé (Bretagne),
- Mareuil et Verteillac (Aquitaine),
- Prix de la Saint-Laurent (Normandie).

### **2. Championnats de France sur route 2015**

A la suite d'une intervention du Directeur des organisations sportives, le Président sollicite un mandat en vue de l'attribution des championnats de France sur route 2015. A l'unanimité, le BEF donne mandat à son Président pour procéder à l'attribution de cette organisation.

### **2. Championnats de France de demi-fond 2014**

Vivien LUBCZANSKI informe les membres qu'il ne dispose pas de dossier de candidature sérieux pour cette organisation programmée le 14 juin.



## 2. Championnats de France de BMX 2014 à Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Directeur des organisations sportives annonce que son service va travailler avec « Vélopolis », dans le cadre d'un contrat de prestation de services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 27'.  
Prochaine réunion le jeudi 31 juillet 2014, à 9 h 00' au siège fédéral.

Le Président

Le Secrétaire Général

David LAPPARTIENT

Patrice ROY

## Plan d'actions

Points de l'ordre du jour	Personnes concernées	Actions et échéances
<b>III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES</b>		
4. Modifications des statuts de la FFC	Christophe LAVERGNE	Modifier le règlement intérieur pour le soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.
11. Ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil fédéral	Président du groupe	Rendre les conclusions du groupe de travail constitué pour étudier la situation sociale de la FFC devant le Conseil fédéral (4 et 5 juillet 2014)
<b>V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS</b>		
<b>1. Commission du BMX</b>		
1.1. Licence « pass' loisir »	Secrétaire Général	Adresser un courrier aux comités régionaux afin de leur rappeler le strict respect de la réglementation en vigueur.
1.3. Développement du BMX féminin	Sylvain DUPLOYER	Simplifier le mécanisme de la procédure et présenter une nouvelle proposition.
<b>2. Commission du cyclisme en salle</b>		
2.1. Le haut niveau	DTN	Aménagement de la convention de partenariat existant entre la FFC et le CREPS d'Alsace, afin d'installer un centre national de perfectionnement du cyclisme en salle à Strasbourg.
<b>VI. SCHEMA DIRECTEUR NATIONAL DES EQUIPEMENTS CYCLISTES</b>		
	Guillaume SCHWAB	Modifier le titre du document.

<b>X. AVENIR DE « LA FRANCE CYCLISTE »</b>		
	L. SYLVESTRE et G. LARTIGOT	Nouvelle organisation à mettre en place.

## **Plan des annexes**

*Annexe 1 : synthèse et commentaires du Trésorier Général sur le rapprochement budgétaire arrêté au 30 avril 2014 (page 11).*

# Annexe 1 : synthèse et commentaires du Trésorier Général sur le rapprochement budgétaire arrêté au 30 avril 2014

SYNTHESE ET COMMENTAIRES SUR LE RAPPROCHEMENT BUDGETAIRE AU 30 AVRIL 2014 / Pierre POUYET - Trésorier Général									
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>									
PRODUITS					CHARGES				
BUDGET 2014	Realise 30/04/2014	% BUDGET 2014	Realise 30/04/2013	% evolution 2014/2013	BUDGET 2014	Realise 30/04/2014	% BUDGET 2014	Realise 30/04/2013	% evolution 2014/2013
19 162,1	9 924,5	75,40	9 268,7	7,08	19 542,1	6 273,2	47,06	5 513,0	15,60
<b>ACTIVITES LUCRATIVES : ORGANISATIONS ET AUTRES</b>									
PRODUITS					CHARGES				
BUDGET 2014	Realise 30/04/2014	% BUDGET 2014	Realise 30/04/2013	% evolution 2014/2013	BUDGET 2014	Realise 30/04/2014	% BUDGET 2014	Realise 30/04/2013	% evolution 2014/2013
2 623,6	1 081,1	38,29	1 179,7	-8,36	2 321,1	589,9	25,03	701,6	-17,23
<b>ACTIVITES LUCRATIVES : FRANCE CYCLISTE</b>									
PRODUITS					CHARGES				
BUDGET 2014	Realise 30/04/2014	% BUDGET 2014	Realise 30/04/2013	% evolution 2014/2013	BUDGET 2014	Realise 30/04/2014	% BUDGET 2014	Realise 30/04/2013	% evolution 2014/2013
473,4	321,6	67,93	341,7	-5,88	595,9	295,0	49,50	316,9	-7,45
<b>TOTAL F.F.C.</b>									
PRODUITS					CHARGES				
BUDGET 2014	Realise 30/04/2014	% BUDGET 2014	Realise 30/04/2013	% evolution 2014/2013	BUDGET 2014	Realise 30/04/2014	% BUDGET 2014	Realise 30/04/2013	% evolution 2014/2013
16 459,1	11 327,2	68,82	10 790,1	4,98	16 459,1	7 249,1	44,04	6 533,7	10,95
<b>COMMENTAIRES A RETENIR</b>									
<p>Nous sommes à la date du 30 avril 2014, à 6 mois d'exercice (soit l'équivalent en pourcentage de 50 %) et nous constatons que nous avons réalisé 68,8 % de notre budget en produits et 44 % en charges.</p> <p>Ce rapprochement budgétaire permettra, conformément à notre engagement, et en accord avec le règlement financier récemment voté, d'établir une situation comptable à 6 mois, sous le contrôle de notre commissaire aux comptes (compte de résultat et bilan). Ce travail qui est en cours d'élaboration, sera présenté au prochain Conseil fédéral des 4 et 5 juillet prochain.</p> <p>La comparaison entre le rapprochement budgétaire au 30 avril 2014 et celui au 30 avril 2013 fait apparaître un écart de + 537 k € en produits (+ 4,98 %) et de + 715 k € en charges (+ 10,95 %).</p> <p>Le résultat au 30 avril 2014 comparé à celui du 30 avril 2013 fait apparaître un écart de - 178 k €, lequel se répartit sur les 3 secteurs d'activité comme suit : - 204 k € sur l'associatif, + 22 k € sur le secteur lucratif et + 4 k € sur La France Cycliste.</p>									
<b>SERVICES GENERAUX ET ACTIVITES FEDERALES</b>									
<p>Les produits s'élèvent à 69,3 % du budget. Il est essentiel de mettre en exergue les produits liés à nos ressources de base. Arrêté au 30/04/2014, le poste licences représente une facturation de 6 109,6 k € à hauteur de 95,5 % du budget (à comparer à 4 970 k € et 96,9 % en 2013) soit une progression de ce poste de 2,81%, soit + 140 k€. Une reprise de provision de 168,2 k € annule une charge exceptionnelle de l'exercice du même montant.</p> <p>La subvention du ministère au titre de la protection de la santé pour un montant total de 370 880 € a été affectée sur 3 lignes budgétaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) 210 880 € au titre du SMR.</li> <li>2) 150 000 € au titre du budget médical de la DTN.</li> <li>3) 10 000 € au titre des actions spécifiques de la DTN (prévention des conduites addictives pouvant apparaître chez les jeunes athlètes).</li> </ol> <p>Nous enregistrons en avril 2014 le versement du mécénat ASO à hauteur de 300 k € conformément au budget.</p> <p>En ce qui concerne le mécénat SERENIS, son attribution est liée à de nouvelles négociations avec le Crédit Mutuel.</p>					<p>Les charges représentent 50,4 % du budget. Les primes d'assurances sont comptabilisées au prorata temporis. Elles s'élèvent à 1 442 k € (50,6 % du budget) et sont en conformité avec le budget. Le poste "Autres services extérieurs" représente 58,6 % du budget. Les clauses conventionnelles de l'utilisation d'un cabinet de recourtement amènent cette prestation à 54,5 k € pour 30 k € budgété. Ces sommes justifient un mode de recourtement professionnel choisi par la direction.</p> <p>Le poste "Charges de personnel" s'élève à 980,6 k € et entre dans la construction budgétaire. Des ajustements seront intégrés sur la situation bilantielle au 30 avril 2014.</p> <p>Analisons plus précisément les charges de personnel liées à notre installation à Saint-Quentin-en-Yvelines : elles s'élèvent à 261,5 k € pour un budget de 260 k €. Les charges diverses dans leur globalité sont en très fort dépassement budgétaire (+ 200 k €). Elles ne représentent pas la réalité économique de ce poste : ce montant doit être minoré d'une reprise de provision de 168,2 k €, ce qui, en définitive fait apparaître un dépassement budgétaire de 34 k €.</p> <p>Il n'y a rien d'autre à mettre en évidence au niveau des charges de ce secteur. Il est important cependant de noter 26,3 % d'engagement sur la Médecine Fédérale (contre 38,1% au 30/04/2013) : aussi, les enregistrements comptables sont à surveiller sur cette ligne budgétaire.</p> <p>Au niveau de la SMR dans la rubrique "médecine fédérale", le montant de 54,7 k € n'est pas significatif. Pour l'arrêté des comptes à 6 mois, nous enregistrons toutes les factures du laboratoire BIOMNIS qui représentaient en n-1 61 k €.</p>				
<b>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>									
<p>3 087,6 k € de produits sont à ce jour enregistrés contre 3 115,6 k € en n-1. La comptabilisation des produits tient compte de la subvention ministérielle 2014 notifiée le 28 mars 2014 à hauteur de 3 238,6 k € (à comparer à 3 312,4 k € en 2013 soit - 2,23 %) : l'écart budgétaire est à ce jour de - 64,8 k €. Toutefois, en trésorerie, seul un acompte de 50% sur la subvention ministérielle a été versé.</p>					<p>2 035,3 k € de charges sont à ce jour comptabilisées contre 1 822,4 k € en n-1. A noter l'excellente gestion de la ligne "frais généraux" regroupant le téléphone, les locations et entretien de véhicules ainsi que les charges de carburant et de péages.</p>				
<b>ORGANISATIONS ET OPERATIONS ASSIMILEES</b>									
<p>Les produits enregistrés s'élèvent à 694,3 k € soit 42,9 % du budget (à comparer à 1026,6 k € soit 60,7 % au 30/04/2013). L'écart important sur le montant total des produits de ce secteur soit - 332 k € sur n-1 est dû essentiellement aux recettes du championnat de France route (-122 k €), du Championnat de France de piste élite, décalé dans le temps (- 87 k €) et du Championnat de France VTT (- 48 k €). Toutefois, l'écart sur le championnat de France VTT est à corriger de 62 k € (produits facturés d'avance en 2013 qui seront inclus sur la situation bilantielle à 6 mois).</p>					<p>Les charges représentent 442,8 k € soit 24,9 % du budget (contre 574,4 k € et 31,8 % au 30/04/2013). L'écart de -131,6 k € est justifié principalement par le report de l'organisation du Championnat de France sur piste Elite en octobre (écart de - 72 k € sur ce poste).</p>				
<b>AUTRES ACTIVITES</b>									
<p>Les produits enregistrés s'élèvent à 386,8 k € soit 32,1 % du budget (contre 153,1 k € et 20,2 % en n-1). Les produits afférents au sponsoring pour 200 k € concerne notre contrat de partenariat avec la société BIGMAT.</p>					<p>Les charges représentent 138,1 k € soit 25,6 % du budget (contre 127,4 k € et 23 % au 30/04/2013). On note donc un certain parallélisme entre n et n-1.</p>				
<b>FRANCE CYCLISTE</b>									
<p>Les produits comptabilisés s'élèvent à 321,6 k € soit 67,9 % du budget (contre 341,7 k € et 72,1 % au 30/04/2013).</p>					<p>Les charges totales représentent 295 k € contre 318,9 k € au 30/04/2013.</p>				
<b>CONCLUSION :</b>									
<p>Au 30 avril 2014, les points suivants déterminants dans notre résultat final au 31 octobre 2014 sont à regarder avec attention :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) le suivi des recettes de partenariat et de mécénat.</li> <li>2) les contentieux sociaux en partie maîtrisés du fait des provisions comptabilisées au 31 octobre 2013.</li> <li>3) les nouveaux départs au 30 juin 2014 de personnels ayant choisi de bénéficier du plan de départ volontaire dans le cadre d'un licenciement économique.</li> </ol>									